

Acquisition microscope électronique à transmission 4D-STEM  
analytique

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°	2025PFMACMIELT
Date limite de remise des plis	<b>17/10/2025 à 12 :00</b>
Procédure de passation	Procédure avec négociation (Article R2124-3 4° Circonstances particulières - Code de la commande publique)

## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### ■ Acheteur :

#### Université Paris Est Créteil

Direction de la recherche et de la valorisation

Représentant : Amilcar BERNARDINO Président par intérim

Adresse :

61, avenue du Général du Gaulle

Créteil

94100 Créteil Cedex

La personne en charge du dossier est : Pôle achat public

### ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Acquisition microscope électronique à transmission 4D-STEM analytique**

*L'objectif est d'acquérir un microscope électronique à transmission (MET) permettant l'analyse microstructurale, structurale et chimique des matériaux à des échelles spatiales allant du micromètre au nanomètre. Cet équipement devra intégrer un module de balayage du faisceau (STEM) pour l'imagerie hyper-spectrale, incluant la spectroscopie en dispersion d'énergie (EDXS), la spectroscopie de perte d'énergie des électrons (EELS) et l'analyse structurale en 4D-STEM.*

Code CPV	Libellé CPV
38511200-2	Microscopes électroniques à transmission

### ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Acquisition microscope électronique à transmission 4D-STEM analytique
 Acheteur	Université Paris Est Créteil
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	2-8 Henri DUNANT 94320 Thiais
 Délai	12 mois
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : prestations difficiles à décomposer.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

■ **Procédure de passation :**

Procédure avec négociation (Article R2124-3 4° Circonstances particulières - Code de la commande publique).

Le recours à la procédure de passation choisie est motivé par les circonstances suivantes : Circonstances particulières

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière (DPGF)
- Le cahier de clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier de clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de réponse technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### ■ Contenu des plis :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Formulaire DUME	<i>Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Certificats de qualité	<i>Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées</i>
Certificats qualité	<i>Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité</i>
Echantillons, descriptions, photos	<i>Echantillons, descriptions et photographies des fournitures</i>

**Présentation des documents** : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

#### ■ **Sélection des candidatures amenées à déposer une offre :**

Pour la phase candidature, sur la base des candidatures jugées recevables, le pouvoir adjudicateur procédera à la sélection des candidats admis à présenter une offre.

La sélection des candidatures se fera en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières.

Seuls les candidats admis à l'issue de la phase de candidature se verront remettre le dossier de consultation des entreprises (DCE) via PLACE pour leur permettre de préparer le dépôt de leurs offres selon la date limite de réception des offres fixée.

Les candidats non sélectionnés seront informés via la plateforme PLACE du rejet de leur candidature ainsi que les motifs de ce rejet. Les candidats évincés peuvent demander la communication des motifs détaillés du rejet de leur candidature.

Le nombre de candidats retenus pour participer à la phase « offre » est de :

- Minimum : 2 candidats
- Maximum : 4 candidats

Si le nombre minimum de 2 n'est pas atteint, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité soit de relancer la procédure, soit de poursuivre la procédure avec les seules candidatures satisfaisantes.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse méthodologique et / ou technique</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire de l'offre du candidat</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

**ICMPE – CNRS**  
A l'attention de Monsieur Jean-Marc JOUBERT  
2-8, rue Henri Dunant  
94320 Thiais, France

Contact PLACE :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les

propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

#### ■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

#### ■ **Régularisation des propositions :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Critère technique (60 %)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Optique</b> (12 pts)</li> </ul>	<p>Source cold-FEG 60-200 kV            Alignement du microscope à 2 tensions d'accélération définies par l'acheteur (200 kV par défaut)            Stabilité au changement de tension (temps de stabilisation, simplicité de l'opération)            Facilité et rapidité d'alignement : procédure d'alignement automatisée ou semi-automatisée avec routines garantissant une mise en condition optimale (imagerie et analyse) en un temps qui sera évalué            Versatilité des conditions d'éclairage (parallèle, convergent, étalement de faisceau, mode low-dose)            Résolution en mode ligne et point en CTEM            Résolution en mode STEM            Stabilité de l'image            Maîtrise du plan de diffraction pour imagerie CTEM (BF, WBDF)            Qualité de l'image à fort grossissement en mode CTEM (résolution, contraste)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Interface et ergonomie</b> (4 pts)</li> </ul>	<p>Simplicité et accessibilité des interfaces, possibilité de personnaliser l'interface par l'utilisateur            Intégration des accessoires existants et des logiciels tiers</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Compatibilité et intégration logicielle/matérielle</b> (4 pts)</li> </ul>	<p>Intégration des accessoires existants (GIF Quantum, spectromètre dans GMS3, porte-échantillons in-situ [stockage de la température par exemple], détecteurs STEM Gatan HAADF et BF / DF)            Compatibilité GMS3 / logiciels constructeurs (navigation, synchronisation, traitement)            Interfaçage avec autres modules (ASTAR, caméras, etc.)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mouvement objet/goniomètre</b> (4 pts)</li> </ul>	<p>Lentille objectif compatible HR, tomographie, <math>\pm 30^\circ</math> en CTEM / STEM            Pas minimum et stabilité des déplacements en X,Y,Z, angles alpha et beta, reproductibilité du positionnement</p>

Critère et pondération	Descriptif
	<p>Stabilité en mode tomographie (tilt, repositionnement)</p> <p>Facilité dans le réglage du pas de déplacement X, Y et Z et angles alpha et beta</p>
<p><b>- Spectrométrie EDXS (4 pts)</b></p>	<p>Nombre de détecteurs (mention doit être faite de la présence ou non d'une fenêtre), angle solide de collection, géométrie optimale (inclinaison de travail à 0° de tilt), valeur du coefficient de Fiori</p> <p>Intégration complète dans GMS3</p> <p>Intégration des modèles Cliff-Lorimer, Zêta ou supérieurs</p> <p>Mesure intégrée du courant de faisceau</p>
<p><b>- Spectrométrie EELS (4 pts)</b></p>	<p>Intégration du GIF quantum dans le logiciel constructeur</p> <p>Mesure des tailles de sonde, des angles d'incidence et de collection</p>
<p><b>- STEM, 4D-STEM, cartographie d'orientation Cristallographique et cartographie de phases (4 pts)</b></p>	<p>Résolution HRSTEM</p> <p>Possibilité d'obtention d'images en résolution atomique sur les échantillons tests et de faire des cartographies chimiques (EDXS et/ou EELS) à la même résolution</p> <p>Résolution atteignable en fonction du courant de sonde utilisé</p> <p>Performances HAADF en fonction du courant de sonde, détecteurs segmentés (réels ou virtuels) et en imagerie chimique</p> <p>4D-STEM : détecteur et performances opérationnelles (capacité à collecter en mode low-dose, stabilité de dérive et possibilité de correction de dérive en temps réel ou post-traitement) acquisition simultanée des spectres EDXS et/ou EELS</p> <p>Facilité d'exploitation des données (compatibilité directe avec GMS3, Hyperspy)</p> <p>Logiciel d'exploitation des données 4D-STEM</p> <p>Alignement automatisé mode STEM et acquisition 4D</p> <p>ASTAR : installation et calibration sur le microscope du système existant à l'ICMPE (option)</p>
<p><b>- Camera &amp; mode low-dose (4 pts)</b></p>	<p>Performances de chaque caméra, bruit, vitesse, résolution en pixels, facilité d'utilisation</p> <p>Compatibilité native avec modes imagerie, diffraction, in-situ, low-dose</p> <p>Efficacité des corrections de dérive, stabilité à bas flux</p>
<p><b>- Tomographie et in-situ (4 pts)</b></p>	<p>Tomographie : compatibilité en modes CTEM, STEM, low-dose, EDXS, EELS, EFTEM</p>

Critère et pondération	Descriptif
	<p>Microscopie in-situ : prise en charge de tous les types de porte-objets (chauffage, déformation...) Pilotage des porte-objets par les logiciels d'acquisition (possibilité de contrôler la température)</p> <p>Intégration des métadonnées (températures, angles, déplacement) dans les images et les vidéos acquises</p>
<p><b>- Porte-objets (4 pts)</b></p>	<p>Les porte-objets déjà présents sur le site de l'ICMPE à Thiais doivent être réutilisables sur le nouveau microscope. Toutefois si la compatibilité n'est pas assurée, le fournisseur devra fournir des modèles équivalents (liste à consulter dans le CCTP). Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Porte-objet simple tilt pour usage général ;</li> <li>· Porte-objet à double-tilt motorisée, optimisée pour l'EDXS ;</li> <li>· Porte-objet chauffant ;</li> <li>· Porte-objet double-tilt cryo ;</li> <li>· Porte-objet tomographique ;</li> <li>· Porte-objet multi-échantillons (au minimum 3 échantillons)</li> </ul>
<p><b>- Logiciels fournis (4 pts)</b></p>	<p>Logiciels d'exploitation des données offline pour les images, les spectres, le 4D-STEM et la tomographie (nombre de licences fournies, compatibilité Windows 11)</p>
<p><b>- Pilotage du microscope depuis une salle de contrôle déportée (4 pts)</b></p>	<p>Pilotage intégral de l'instrument depuis une salle adjacente dédiée.</p> <p>Efficacité des opérations courantes en temps réel (alignement, acquisition d'images, enregistrement de données, qualité d'affichage des données et images acquises...)</p>
<p><b>- Maintenance et évolutivité (4 pts)</b></p>	<p>Délais d'intervention en cas de panne bloquante ou non-bloquante, pièces comprises dans le contrat de maintenance,</p> <p>Formation : deux types de formations seront proposées, une pour les utilisateurs et une pour les ingénieurs (2 à l'ICMPE) sur les aspects techniques du microscope permettant une maintenance de premier et second niveau (tel que défini par l'AFNOR).</p> <p>Compatibilité avec futurs upgrades (caméras, spectromètres, détecteurs)</p> <p>Hotline technique et documentation</p> <p>Qualité du SAV : ingénieur dédié au microscope et formé</p>
<p><b>2. Critère prix (30 %)</b></p>	
<p><b>- Coût total d'acquisition : instrument et accessoires (15 pts)</b></p>	
<p><b>- Coûts de maintenance</b></p>	<p>Durée garantie du prix du contrat de</p>

Critère et pondération	Descriptif
annuelle post-garantie (période de 5 à 8 ans suivant la garantie constructeur de 2 ans) (15 pts)	maintenance sur la période la plus longue possible
3. Critère environnemental et social (10 %)	
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des polluants atmosphériques (5 pts)	
- Economie circulaire : produits issus du réemploi /réutilisation, contenant des matières recyclées (5 pts)	

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.

Les critères sont notés : **Sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10.00, puis ramenée sur **100.00**

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

A chaque phase de négociation le nombre d'offres à négocier se réduira en appliquant les critères d'attribution.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référe contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

43, rue du Général de Gaulle  
Case postale n° 8630  
77008 Melun Cedex  
Téléphone : 01 60 56 66 30  
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr  
Télécopie : 01 60 56 66 10  
Site internet : <http://www.telerecours.fr/>

#### **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : A spécifier par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

#### **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAI\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)